



# MINISTÈRE DES FINANCES

SECOND PARTENARIAT RDC – CAFI (2021 – 2031)

## ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA GOUVERNANCE ET LA GESTION FIDUCIAIRE

**Ginette MUTETA NZAU**  
Directrice de Cabinet Adjointe, Ministre des Finances

Kinshasa, 30 Mai 2022

# Sommaire

---

- Principes directeurs
  - Structure de gouvernance
- Mécanisme de gestion fiduciaire
- Autres questions pour une appropriation et coordination renforcées;

# Principes directeurs

## ➤ Un partenariat novateur avec des réponses appropriées au contexte

- **Leçons apprises des expériences du premier partenariat;**
- **Renforcement de la redevabilité et de la responsabilité des parties ;**
  - ✓ *Gouvernement : planification et gestion cohérente et efficiente des activités;*
  - ✓ *CAFI : Financement, assistance technique, assurance-qualité;*
  - ✓ *Gouvernement & CAFI : suivi-évaluation conjointe.*
- ***Renforcement de l'efficacité et de l'efficience des programmes et projets;***
- ***Mise en place de structure efficace de coordination conjointe et inclusive***

# Structure de gouvernance

- **Une structure de gouvernance rénovée, combinant le leadership national avec l'expertise internationale de CAFI.**
  - ✓ *Des reformes à très court terme pour un « FONAREDD rénové »;*
  - ✓ *Réformes en profondeur « FONAREDD fit for purpose », structure plus adaptée au besoin du partenariat*
- **Réformes à très court terme**
  - ✓ *Restructuration des organes de gouvernance du FONAREDD : Comité de pilotage, Comité technique, Secrétariat Exécutif;*
  - ✓ *Cadre formel de coopération (LOA) entre les deux Secrétariats : FONAREDD et CAFI;*
  - ✓ *Renforcement de la redevabilité des Agences de mise en œuvre;*
- **Réformes en profondeur**
  - ✓ *Aspects de gouvernance et de gestion fiduciaires, dans le respect de la redevabilité des parties.*

# Mécanisme de gestion fiduciaire

## ➤ Réformes à très court terme.

- ✓ Recourir au Mécanisme Fiduciaire existant (MPTF) pour le démarrage sur base des progrès enregistrés sur les points en suspens ;
- ✓ Développer un mécanisme fiduciaire adapté, privilégiant l'appropriation nationale et les acquis du premier partenariat
- ✓ Renforcer la responsabilité du SE FONAREDD vis-à-vis des Agences et Entités de mise en œuvre;
- ✓ Renforcer la redevabilité conjointe des Agences et Entités de mise en œuvre envers le Gouvernement et CAFI;
- ✓ Rationnaliser et mutualiser les procédures administratives et financières;

## Réformes en profondeur

- ✓ Mettre en place un nouveau mécanisme adapté de gestion fiduciaire, qui privilégie l'appropriation nationale.

# Questions pour l'appropriation et la coordination nationale renforcée

Alignement et mobilisation des ressources climatiques, notamment domestiques.

Rationalisation des dispositifs de financement existants

Formalisation du cadre juridique de FONAREDD



# MINISTÈRE DES FINANCES

Merci beaucoup pour votre attention



[finances.gouv.cd](http://finances.gouv.cd)